

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	
COMPAGNIE C. 210.000	
UNITE	
CODE UNITE 04988	PROCES-VERBAL NO 1695 du 17.09.79. 197

PROCÈS - VERBAL

DE  
RENSEIGNEMENTS  
ADMINISTRATIFS

79 306339

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
79 306339	
N° PIÈCE	N° FEUILLET

25.07.79

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE  
INFORMATIONS FAISANT ETAT DE L'APPARITION D'O.V.N.I.

C.N. N° 32600 MA/Gend. T. du 2 août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) L. \_\_\_\_\_, F. \_\_\_\_\_, Gendarme à la Brigade de Gendarmerie de \_\_\_\_\_.

VU L'ES ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
CE JOUR 17 septembre 1979, à 19 heures, nous recevons la déclaration de Monsieur B \_\_\_\_\_, D \_\_\_\_\_, domicilié à \_\_\_\_\_, par laquelle, il signale avoir aperçu le 25 juillet 1979, vers 21 heures 30, un objet volant non identifié.

Son audition est jointe à la présente procédure.

Nous nous sommes transportés sur place et les constatations que nous avons effectuées, tendent à confirmer les les termes de la déclaration de l'intéressé, en ce qui concerne la situation géographique des lieux, le champ de vision. De l'emplacement où se trouvait monsieur B \_\_\_\_\_, la surface observée est très nette et n'est nullement cachée par une quelconque forme physique. Monsieur B \_\_\_\_\_ qui observe tous les soirs le ciel, n'a jamais revu un pareil phénomène jusqu'à ce jour.

Monsieur B \_\_\_\_\_ était jusqu'à ce jour inconnu de nos services et semble de très S. Fin de cette activité OI.OI.79. pour licenciement économique.

Madame B \_\_\_\_\_, qui nous a déclaré verbalement qu'elle avait également vu le phénomène est secrétaire de direction à \_\_\_\_\_.

Aucun renseignement concernant cette affaire n'a été recueilli auprès de la population voisine. Depuis l'apparition de cet objet, aucune autre déclaration identique n'a été portée à notre connaissance.

Un plan simplifié de l'appartement ainsi que son point d'observation, sont joints à la présente procédure.

Les différentes opérations constatées et leurs évolutions sont également jointes sous forme de schéma.

+  
+ +  
+

ARG - 10-2-80

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/> 1 à M. le Préfet à _____ E.	DATE DE CLOTURE LE 23 OCT. 1979	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ Vu et transmis par Monsieur le Commandant la Compagnie à _____  SIGNATURE ET CACHET
	<input type="checkbox"/> 1 à M. le Procureur de la République		
	<input type="checkbox"/> 1 à M. le Commandant la Région aérienne.		
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 à M. le Ministre des armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-enseignements Section opérations.		
	<input type="checkbox"/> 1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNATURE(S)	

**GENDARMERIE NATIONALE**  
COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

CODE UNITÉ / PROCÈS-VERBAL N° / 197  
**04988 / 1695 du 17.09.79**

PROCÈS - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE / N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE  
**ANALYSE : Objet volant non identifié.**

**REFERENCE : C.M N° 32.600 MA/GEND.T. du 2 août 1968, relative à la transmission aux autorités, des informations concernant les événements calamiteux, l'ordre Public, la Sécurité Générale, l'Armée et la Défense Nationale.**

NOUS SOUSSIGNÉ(S) L, P, Gendarme, Agent de Police Judiciaire.

VU L'(ES) ARTICLE(S) **20 et 75 du Code de Procédure Pénale,**

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
CE JOUR **dix sept septembre mil neuf cent soixante dix neuf, de service au bureau de la Brigade, recevons Monsieur B D**, qui déclare avoir aperçu dans la soirée du 25 juillet 1979, un **Objet volant non identifié.**

Le même jour nous entendons :

B, D, technicien exploitant les brevets du CNRS, demeurant à \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ de nationalité française qui déclare :

Le 25 juillet 1979, vers 21 heures 30, j'ai vu un point orangé d'éclat comparable à VENUS, situé 15° au-dessus, de l'horizon à 80° EST vers l'OUEST 260°, qui grossissait tout en se dirigeant vers moi. Ce phénomène a duré une dizaine de secondes. Le point s'est ensuite immobilisé, je suis donc allé chercher mes jumelles de 10X50 ainsi que ma longue vue de 10X30. Pendant ce temps, mon épouse qui était présente continuait d'observer l'objet. A mon retour, cette lumière était toujours là, grosse comme une lentille tenue à bout de bras. En observant à la Jumelle, en fait d'un point coloré, il s'agissait de taches circulaires parfaitement en suspension dans l'air sans aucune forme physique les rattachant, ces deux points lumineux étant séparés par un diamètre équivalent. Voyant que ces points commençaient à diminuer, j'ai immédiatement saisi ma longue vue, ce qui m'a permis de suivre la scène avec mon oeil gauche libre. La luminosité baissa presque complètement devenant invisible à cet oeil. Le temps de cette diminution d'éclat dura 6 à 8 secondes. Un démarrage fulgurant de 1 à 2/10° de secondes s'en suivit laissant une traînée de couleur blanc sale de 30 à 40 centimètres maximum à bout de bras ; Traînée identique à celle laissée par les avions à réaction, mais extrêmement fine et hyperbolique le creux vers le bas. Cette traînée est restée visible pendant 20 secondes environ.

Tout le temps de cette observation s'est passée sans bruit sans odeur sans écho Sans déflagration à une distance de 2 à 3 kilomètres sous réserve de vérifications. Je dois signaler que mon épouse présente lors de la constatation, est en tout point d'accord avec moi sauf en ce qui concerne la couleur, qui pour elle était légèrement rouge. Le temps était dégagé, sans nuage, non orageux.

Le dix sept septembre mil neuf cent soixante dix neuf à vingt heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

La personne entendue L'Agent de Police Judiciaire

INDEXATION ET NUMÉRO

DESTINATAIRES

- 1 M. le Préfet à \_\_\_\_\_
- 1 M. le P. République à \_\_\_\_\_
- 1 M. le Cdt la Région aérienne.
- 2 Monsieur le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-  
renseignements Section opérations.
- 1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Cis...

DATE DE CLOTURE

LE **22 OCT. 1979**

SIGNATURE(S)

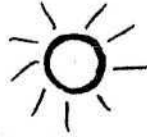
VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

SIGNATURE ET CACHET

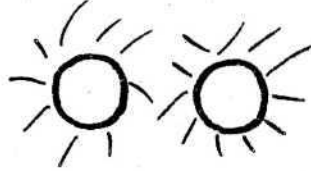
I°)



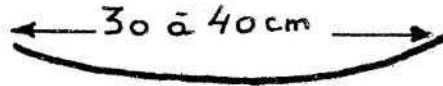
II°)



III°)



IV°)



I°) Point initial assez brillant

II°) Point rouge orangé assez brillant

III°) Observation faite à la jumelle IOX50, points rouge orangé, stabilisés, séparés par un diamètre équivalent.

IV°) Traînée blanche sale, de forme hyperbolique, plus fine que celle laissée par les avions à réaction. Visible pendant 20 secondes environ.

Ce phénomène a été observé à 15 degrés au-dessus de l'horizon.